

Dépôt :

DP - LSAP - déi gréng  
Fräulein Françoise Cloesener

Luxembourg, le 31 mars 2022

Interpellation - Écoles  
internationales au  
Luxembourg

MOTION

**La Chambre des Députés,**

- Considérant l'hétérogénéité croissante de notre population scolaire qualifiée de « hyperdiversity » par les chercheurs de l'Université du Luxembourg ;
- Considérant que le pourcentage d'élèves dont la première langue parlée à la maison n'est pas le luxembourgeois s'élève à 66,3 %<sup>1</sup> ;
- Rappelant les conclusions du « Bildungsbericht 2021 » de l'Université du Luxembourg qui se base sur les résultats des épreuves standardisées (EpStan) et selon lesquelles :
  - o le système scolaire luxembourgeois ne parvient actuellement pas à prendre entièrement en compte la diversité sociale, langagière et culturelle du pays ;
  - o les élèves issus de familles socialement défavorisées qui ne parlent ni l'allemand ni le luxembourgeois à la maison rencontrent le plus de difficultés dans notre système scolaire actuel ;
  - o l'alphabétisation en langue allemande au cycle 2.1 constitue de plus en plus un problème qui impacte de façon négative le parcours scolaire de ces élèves ;
- Soulignant qu'il est de la responsabilité de l'État d'offrir un système éducatif public dans lequel chaque élève ait une chance de réussir, indépendamment de son milieu d'origine ou de sa situation socio-économique ;
- Saluant dans ce contexte les efforts déployés par le Gouvernement en faveur d'une diversification de l'offre scolaire qui miroite la grande diversité des talents, intérêts et biographies langagières des élèves, et plus spécifiquement :
  - o le développement de nouvelles formations (p.ex. Section I, DAP Enfance etc.), l'introduction de nouvelles matières (Vie et Société, Coding) et la modernisation des programmes
  - o le renforcement de l'autonomie scolaire par la « réforme Lycée » qui permet à chaque lycée de forger son offre scolaire ;
  - o l'introduction des programmes européens et britanniques et l'extension du programme du baccalauréat international ;

---

<sup>1</sup> MENJE 2021, Enseignement fondamental : Statistiques globales et analyse des résultats scolaires. Année scolaire 2019/2020

- la création des écoles européennes publiques EIDE à Differdange et Esch-sur-Alzette, EIES à Clervaux, EIMBL à Mondorf-les-Bains, LLIS à Junglinster, EIMAB à Mersch et la future création de l'EIGT à Luxembourg Ville qui accueillent désormais quelque 3.000 élèves et auront au final une capacité de plus de 8.000 places ;
- Constatant que l'exode vers les écoles privées et l'étranger qu'a connu le système scolaire luxembourgeois pendant des décennies a pu être maîtrisé avec un nombre d'élèves fréquentant une école privée qui stagne depuis des années ;
- Saluant l'investissement important dans le développement du système scolaire luxembourgeois et dans l'école publique, et plus spécifiquement la mise à disposition de plus de 4.000 postes supplémentaires par le Gouvernement pour l'Éducation nationale depuis 2017 ;
- Constatant que les écoles européennes publiques connaissent une grande popularité et que la demande dépasse actuellement l'offre mise en place ;
- Soucieux de donner à tous les enfants les meilleures chances de succès en garantissant la cohésion sociale et l'intégration dans la société luxembourgeoise ;
- S'appuyant sur l'expérience et les compétences des écoles européennes dans la scolarisation d'enfants issus de l'immigration notamment à travers l'alphabétisation en langue française ;

**Invite le Gouvernement,**

- à s'inspirer du modèle des écoles européennes et internationales en développant, dans le cadre de projets pilotes, un concept pour l'enseignement fondamental offrant aux élèves du cycle 2 le choix d'opter soit pour une alphabétisation en allemand, soit pour une alphabétisation en français ;
- à analyser, dans le même esprit, quels autres éléments du modèle des écoles européennes et internationales pourraient être bénéfiques pour les élèves de l'enseignement secondaire ;
- à promouvoir la cohésion sociale et l'intégration en maintenant les enfants dans des groupes classes mixtes dans lesquels ils seront co-enseignés dans un maximum de cours ;
- à maintenir les niveaux de langues reprises dans le plan d'étude actuel et d'assurer ainsi une orientation vers l'enseignement secondaire général ou classique ;
- à préserver le trilinguisme, fondement du système scolaire luxembourgeois ;
- à mener des projets pilotes ayant comme objectif d'évaluer le concept ;
- à tenir compte, lors de la conception des projets pilotes, de l'état de la recherche en matière de psycholinguistique et notamment dans le domaine de l'alphabétisation ;

- à faire évaluer et suivre les projets en question par l'Université du Luxembourg;
- à présenter l'évaluation à la Chambre des Députés avant toute extension ou généralisation du projet pilote ;
- à veiller à ce que les conditions d'accès aux écoles internationales publiques soient transparentes et égalitaires ;
- à présenter, pour le printemps 2023, à la Chambre des Députés les premières analyses et évaluations du modèle des écoles internationales publiques telles qu'annoncées dans le « Bildungsbericht 2021 » ;
- à mettre en œuvre le concept d'une offre qualitative d'aide aux devoirs à l'échelle nationale pour les élèves de l'enseignement fondamental ;
- à continuer de promouvoir les initiatives existantes du MENJE visant à informer les élèves quant aux différentes offres scolaires.

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 31 mars 2022

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen